



Air France



Le 19 novembre 2024

Déclaration des élus CFE-CGC au CSEE CC des 19 et 20 novembre 2024

Les élus et représentants CFE-CGC tiennent à souligner leur mécontentement face à des dysfonctionnements récurrents qui fragilisent la confiance envers la Direction et entravent le bon fonctionnement des instances.

Pour rappel

- **CSSCT d'octobre** : Lors de la présentation des futures grilles MPL, nous avons soulevé des incohérences et demandé un engagement oral pour un suivi écrit au CSEE et à la CEEF.
- **CSEE d'octobre** : Les documents transmis aux élus différaient de ceux projetés en commission, en contradiction avec l'accord CSEE, qui impose leur transmission cinq jours avant la réunion. Malgré cela, les élus ont fait preuve de responsabilité en votant dans l'intérêt des salariés.
- **Vote des grilles horaires lors du CSEE** : La Direction s'était engagée oralement à revoir les horaires pour préserver les paniers repas, engagement qui a influencé notre vote. Le lendemain, cet engagement a été renié, mettant les équipes en difficulté et bafouant l'instance.

Ce type de situation est inacceptable et nuit à la relation de confiance avec les représentants des salariés. Nous attendons de la Direction qu'elle respecte scrupuleusement les engagements pris, qu'ils soient oraux ou écrits, afin de garantir un dialogue social constructif.

À l'avenir, nous demandons une vigilance accrue et un respect des règles et des accords établis. Pour défendre les droits des salariés et le bon fonctionnement des instances, la CFE-CGC demande à la direction d'honorer les engagements pris.

Nous espérons que ce message sera entendu et pris en compte pour rétablir une relation de travail fondée sur la confiance et le respect mutuel.